

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 DECEMBRE 2018 À 13.00 HEURES

En séance à huis clos :

01. **PERSONNEL COMMUNAL : DEMISSION DU SECRETAIRE COMMUNAL POUR RAISONS D'AGE**
02. **PERSONNEL COMMUNAL : DEMISSION D'UN EMPLOYE COMMUNAL**
03. **PERSONNEL COMMUNAL : NOMINATION D'UN EXPEDITIONNAIRE ADMINISTRATIF**

En séance ouverte au public :

04. **INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE**

M. Frank COLABIANCHI informe la presse des décisions prises en séance à huis clos, à savoir la démission de M. Jean-Paul KELLEN de son poste de secrétaire communal avec effet au 01.07.2019, la démission de Mme Jacqueline EIFES de son poste d'employée communale au club « Am Schlass », à partir du 01.01.2019 ainsi que la nomination de Mme Fiona HENDEL aux fonctions d'expéditionnaire administratif pour les besoins du bureau de la population. Le point 3 « Personnel communal : nomination d'un expéditionnaire administratif » ainsi que le nouveau point 5 « Compromis de vente: approbation » sont ajoutés à l'ordre du jour. Les propositions en question sont adoptées à l'unanimité des voix.

M. le bourgmestre soumet ensuite aux conseillers communaux les informations suivantes, à savoir :

- Le concept du shared space a été analysé par la commune de Wallerfangen (D) lors d'une rencontre à Bertrange ; après avoir été invité sur le marché « St Nicolas » à Wallerfangen et suite à un accueil très chaleureux, le collège échevinal présente l'idée d'un jumelage avec la commune de Wallerfangen, idée partagée de la commune en question.
- 14.12.2018 : fête de fin d'année du personnel communal et du personnel enseignant
- 16.12.2018 : fête pour les seniors à 11 heures au Centre Atert à Bertrange
- 07.01.2019 : réception de nouvel an à partir de 18.00 heures au « Bartrenger Chalet »
- 09.01.2019 : réunion de la commission projets communaux
- 10.01.2019 et 01.02.2019 : réunion du conseil communal
- La population actuelle s'élève à 8.257 habitants ; l'encaisse est de 16.200.000 €.

05. **COMPROMIS DE VENTE : APPROBATION**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis de vente par lequel la Commune de Bertrange acquiert la parcelle n°925, terre labourable, mesurant 10,40 ares, lieu-dit « in der Schoenacht » et inscrite au cadastre de la commune de Bertrange, section A de Bertrange, au prix de 520.000 € pour la superficie totale à acquérir, soit 50.000 € l'are.

06. **CONVENTIONS DE STAGE NON REMUNERE : APPROBATION**

Le conseil communal approuve avec toutes les voix deux conventions de stage non rémunéré en vue d'effectuer un stage de formation au sein du Service d'Education et d'Accueil de Bertrange pour découvrir le métier de l'aide-éducateur.

07.A ACTE NOTARIE DE CESSION GRATUITE PROMOTIONS KPMB SARL : APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver l'acte notarié relatif à la cession gratuite des parcelles n°560/7507, place voirie, d'une contenance de 0,14 ares et n° 560/7509, place voirie, d'une contenance de 0,11 ares, inscrites au cadastre de la commune de Bertrange, section A de Bertrange, lieu-dit « rue de Mamer », et ce par la société Promotions KpmB S.à r.l. avec siège social à Gostingen, au profit de la Commune de Bertrange.

07.B ACTE NOTARIE DE VENTE LE PRESTRE SARL : APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'approuver l'acte notarié de vente par lequel la société LE PRESTRE SARL avec siège social à Luxembourg, vend à la Commune de Bertrange des parcelles de terrain sises à Bertrange, section A de Bertrange, n°1083/7485, place, d'une contenance de 4,32 ares, et n°1083/7487, place, d'une contenance de 4,28 ares, au lieu-dit « rue de Mamer, soit une superficie totale de 8,60 ares au prix de 86.000 €.

08. DEVIS RELATIF AU POSTE DE TRANSFORMATION SUR LE SITE « BEI DER GEMENG » : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le devis relatif aux travaux d'installation d'un poste de transformation sur le site « bei der Gemeng », ceci dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Service d'Education et d'Accueil et d'un nouveau hall sportif, devis établi par le bureau d'ingénieurs-conseils Goblet Lavandier & Associés, au montant total de 297.782,55 €, arrondi à 350.000 €, honoraires et TVA 17% inclus.

09. FIXATION DE LA REDEVANCE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE (PART VARIABLE) ET DE LA PART FIXE

Le conseil communal décide avec toutes les voix de fixer à partir du 01.01.2019 la redevance assise sur l'eau destinée à la consommation humaine fournie par notre réseau de distribution publique comme suit:

PARTIE FIXE :

- | | | |
|----|-----------------------|-------------------------|
| a) | secteur des ménages : | 5 €/mm/an, hors TVA 3% |
| b) | secteur industriel : | 20 €/mm/an, hors TVA 3% |
| c) | secteur agricole : | 5 €/mm/an, hors TVA 3% |
| d) | secteur Horeca : | 5 €/mm/an, hors TVA 3% |

PARTIE VARIABLE :

- | | | |
|----|-----------------------|-------------------------------------|
| a) | secteur des ménages : | 2,51 €/m ³ , hors TVA 3% |
| b) | secteur industriel : | 1 €/m ³ , hors TVA 3% |
| c) | secteur agricole : | 1,25 €/m ³ , hors TVA 3% |
| d) | secteur Horeca : | 2,30 €/m ³ , hors TVA 3% |

10. FIXATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le conseil communal décide avec toutes les voix de fixer la redevance relative à l'assainissement assise sur l'eau destinée à la consommation humaine ayant fait l'objet d'une utilisation et déversée dans le réseau de collecte des eaux usées, et ce à partir du 01.01.2019, comme suit :

PARTIE FIXE

- | | | |
|----|-----------------------|---|
| a) | secteur des ménages : | 20 € par EHm (équivalent habitant moyen)/an |
| b) | secteur industriel : | 30 € par EHm/an |
| c) | secteur agricole : | 50 € par EHm/an |
| d) | secteur Horeca : | 20 € par EHm/ an |

PARTIE VARIABLE

- a) secteur des ménages : 1,80 €/m³ d'eau
- b) secteur industriel : 1,50 €/m³ d'eau
- c) secteur agricole : 1,00 €/ m³ d'eau
- d) secteur Horeca : 1,50 €/ m³ d'eau

11. MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE DE LA COMMUNE DE BERTRANGE : APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix de remplacer le texte de l'article 53 « *Hors le temps de carnaval il est interdit à toute personne de paraître dans les rues, places et lieux publics masquée et déguisée, sauf autorisation du bourgmestre* » du règlement général de police de la commune de Bertrange, par les dispositions telles que prévues par l'article 563 du Code pénal point 10°, à savoir :

Article 53

Seront punis conformément à l'article 55 :

« Ceux qui dans tout moyen collectif de transport de personnes, à l'intérieur des établissements scolaires de tous les types d'enseignement ainsi que dans leur enceinte, dans les locaux destinés à accueillir ou à héberger des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis, à l'intérieur et dans l'enceinte des établissements hospitaliers, dans les locaux à usage collectif des institutions accueillant des personnes âgées à des fins d'hébergement, y compris dans les ascenseurs et corridors, dans les bâtiments relevant des autorités judiciaires, dans les locaux des administrations publiques accessibles au public, dissimulent tout ou partie du visage, de manière telle qu'ils ne soient pas identifiables.

L'interdiction prévue à l'alinéa 1^{er} ne s'applique pas si la dissimulation de tout ou partie du visage est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives, si elle est justifiée pour des raisons de santé dûment attestées par un certificat médical ou des motifs professionnels et limitée au but poursuivi, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles où il est d'usage que l'on dissimule tout ou partie du visage. »

12. KANNERGEMENGEROT : ALLOCATION D'UN DON

Suite à l'organisation d'un tournoi de football sur l'initiative du « Kannergemengerot » avec des recettes de 1.096 €, le collège échevinal propose, sur demande du Kannergemengerot, de verser le montant en question à l'association « Kindernoithilfe ».

13. BUDGET RECTIFIE 2018 ET BUDGET 2019 : APPROBATION

Le conseil communal arrête avec sept voix contre une et cinq abstentions le budget rectifié 2018 :

RECTIFIE	TABLEAUX RECAPITULATIF	
	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
EXERCICE 2018		
Total des recettes	43.639.311,66	7.260.493,16
Total des dépenses	34.137.558,17	24.681.770,07
BONI propre à l'exercice	9.501.753,49	
Mali propre à l'exercice		17.421.276,91
BONI compte 2017	15.563.680,81	
MALI compte 2017		
BONI GENERAL	25.065.434,30	
MALI GENERAL		17.421.276,91
TRANSFERT ordinaire / extraordinaire	17.421.276,91	-17.421.276,91
BONI PRESUME FIN 2018	7.644.157,39	

Par la suite il arrête avec sept voix contre trois et trois abstentions le budget de l'exercice 2019 :

BUDGET	TABLEAUX RECAPITULATIF	
	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
EXERCICE 2019		
Total des recettes	46.950.501,09	7.096.890,83
Total des dépenses	38.163.242,77	20.352.878,67
BONI propre à l'exercice	8.787.258,32	
Mali propre à l'exercice		13.255.987,84
BONI présumé fin 2018	7.644.157,39	
MALI présumé fin 2018		
BONI GENERAL	16.431.415,71	
MALI GENERAL		13.255.987,84
TRANSFERT ordinaire / extraordinaire	-13.255.987,84	13.255.987,84
BONI PRESUME FIN 2019	3.175.427,87	

RECETTES EXTRAORDINAIRES	Rectifié 2018	Budget 2019
Autres taxes d'infrastructures	50.852,23	50.000,00
Indemnité compensatoire à payer par le lotisseur	300.447,00	150.000,00
SEA Campus Atert - extension: subside	354.250,00	0,00
SEA Campus Gemeng: subside	2.476.750,00	0,00
SEA: subside Ministère de l'Education Nationale (pour mémoire)	0,00	0,00
SEA Campus Gemeng - Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement	439.510,50	447.993,00
SEA Campus Atert: extension - Reprises sur le fonds de réserve Pacte Logement	0,00	0,00
Service d'incendie: remboursement divers	7.085,52	0,00
Réserve forestière: Enneschte Bësch (pour mémoire)	0,00	0,00
Remboursement à la commune d'aides d'investissement qu'elle avait accordés aux ménages	39.765,26	39.765,26
Remboursement interne d'aides d'investissement - Commune	107.875,92	107.875,92
Participation aux frais d'infrastructures par les ménages	38.657,73	40.590,62
Participation aux frais d'infrastructures par la Commune	102.612,51	107.743,14
Z.I. Bourmicht: part. aux frais par la Commune de Strassen	0,00	30.429,89
Mesures d'assainissement collecteur Pétrusse	500.000,00	500.000,00
Bassin d'orage "Grouf" - subside	300.000,00	500.000,00
Subside - axe eaux pluviales rue de Mamer	0,00	100.000,00

Part. des riverains aux frais de raccord. à la canalisation des eaux usées	70.000,00	70.000,00
Acquisition de terrains Projet Life: subside	195.000,00	150.000,00
Pacte climat: subvention étatique	139.982,50	100.000,00
Subvention Ministère du Logement - Rilspert IV	0,00	250.000,00
Remembrement Rilspert IV	0,00	600.000,00
Remboursement par les ménages des primes de logement, construction et acquisition	2.000,00	2.000,00
Rilspert IV: remboursement des frais d'infrastructures	0,00	300.000,00
Subvention Ministère du Logement - lotissement social Rilspert	318.324,00	0,00
Subvention Ministère du Logement - logement social rue de Dippach	0,00	1.000.000,00
Cité am Wénkel: part. des propriétaires aux frais d'infrastructures	0,00	50.000,00
Parc automobile: vente voitures d'occasion	10.509,49	2.500,00
Part. des riverains aux frais de raccord. au réseau de distribution d'eau	50.000,00	50.000,00
Cité Am Wénkel: revente de terrains	0,00	500.000,00
Vente de terrain communal sans affectation définie	36.120,00	0,00
Subvention de l'état dans le cadre du pacte logement	439.510,50	447.993,00
Terrain à gazon synthétique - subside	384.000,00	0,00
Construction d'un hall sportif "bei der Gemeng" - subside	0,00	1.500.000,00
Nouvelle école Beim Schlass: subside	897.240,00	0,00
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	7.260.493,16	7.096.890,83
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Rectifié 2018	Budget 2019
SIGI: apport en capital	10.000,00	0,00
PAG: actualisation	250.000,00	100.000,00
Schéma directeur triangle Helfent	0,00	50.000,00
Réaménagement quartier Bureck et Duerfhaus	50.000,00	700.000,00
Nouveaux ateliers communaux	25.000,00	100.000,00
Poste de transformation site "bei der Gemeng"	300.000,00	50.000,00
Poste de transformation site "Atert"	200.000,00	99.645,19
Restaurant B13 - transformations	100.000,00	400.000,00
Transformation anciens ateliers - rue de la Fontaine (pour mémoire)	0,00	0,00
Dotation du Fonds de Roulement de l'Office Social	3.060,00	790,00
SEA Campus Atert: extension	159.571,74	0,00
SEA Campus Gemeng	900.000,00	2.000.000,00
Maison des Jeunes: transformation	150.000,00	150.000,00

Service d'incendie: acquisition d'équipement divers	7.085,52	0,00
Pose de conduites pour le gaz naturel - rue du Kiem	61.903,07	0,00
Chauffage urbain: modifications du réseau et nouveaux raccords	27.728,39	0,00
BHKW: transformation des installations	0,00	10.000,00
Travaux d'infrastructure BuS et P&R Bertrange Gare (pour mémoire)	0,00	0,00
Vélos électriques: installation et mise en place	0,00	532.350,00
Zone Industrielle Bourmicht: réaménagement de la sortie	350.000,00	248.183,10
Parcs à conteneurs: aménagement	20.000,00	1.000.000,00
SICA: Investissement par apport en capital	65.056,31	213.306,99
Mesures d'assainissement au collecteur longeant la Pétrusse	3.000.000,00	1.000.000,00
Remplacement canal route de Longwy	54.045,97	0,00
Assainissement collecteur Aalbach	150.000,00	20.000,00
Station d'épuration de Beggen: modernisation des installations de déshydratation des boues	4.800,00	0,00
Evacuation des eaux de surface rue de Mamer	25.000,00	300.000,00
Construction d'un bassin d'orage "Grouf"	500.000,00	1.000.000,00
Axe eaux pluviales rue de Mamer	50.000,00	420.000,00
SIDERO: investissement par apport en capital	2.600,00	3.100,00
Terrains à valeur écologique	260.000,00	200.000,00
Renaturation du ruisseau "Grouf" - rue de la Forêt	0,00	250.000,00
Mesures anti-crues sur la Pétrusse	0,00	20.000,00
Lotissement "Rilspert"- phase IV	50.000,00	250.000,00
Primes d'acquisition et de construction de logement aux ménages	5.000,00	5.000,00
Lotissement social: frais d'infrastructures	294.672,91	0,00
Logement social rue de Dippach	0,00	100.000,00
Aménagement d'un terrain beach volleyball-soccer-handball au Parc Helfent	50.000,00	350.000,00
Centre de Bertrange: Shared Space	3.962,03	0,00
Apaisement trafic - zones 30	20.000,00	280.000,00
Extension du réseau de pistes cyclables	200.000,00	600.000,00
Réaménagement ancien Tossenbergl	143.951,48	0,00
Cité am Wénkel - infrastructures publiques	1.400.000,00	0,00
Réaménagement croisement rue de la Forêt/route de Longwy	10.000,00	10.000,00
Réaménagement rue de la Fontaine (accès rue de Mamer)	350.000,00	126.010,39
Chemin piétonnier rue de la Fontaine / rue am Pesch	75.000,00	0,00
Réaménagement rue de Leudelange	500.000,00	2.800.000,00
Réaménagement de la rue Atert	0,00	15.000,00
Passage souterrain Bertrange-Gare	0,00	200.000,00
Réaménagement rue de la Fontaine (accès rue de Luxembourg) (pour mémoire)	0,00	0,00

Ateliers: acquisition parc automobile	0,00	24.000,00
Ateliers: remplacement camionnettes	230.000,00	29.000,00
Matériel industriel et technique pour l'atelier communal	0,00	48.500,00
Acquisition de terrain	7.000.000,00	1.000.000,00
Cité am Wénkel : acquisition de terrains pour la revente	1.000.000,00	0,00
Dotation au fonds de réserve pacte logement	439.510,50	447.993,00
Les Parcs du Troisième Âge - Les Résidences du Domaine Schwall-synergies	0,00	50.000,00
Restaurant Lentze Parc: rénovation	280.000,00	100.000,00
Terrain de football en gazon synthétique	625.162,11	0,00
Construction d'un nouveau hall sportif "bei der Gemeng"	3.000.000,00	5.000.000,00
Transformation Clubhouse Tennis Bertrange	50.000,00	0,00
Centre Atert: Transformation salle des fêtes	10.000,00	50.000,00
Ecole Beim Schlass: construction d'une nouvelle école	2.218.660,04	0,00
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES	24.681.770,07	20.352.878,67